Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 056-215600214-20260506-20260509-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Brandérion

Département

Morbihan

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation
Le 30 avril 2026

Séance du mercredi 6 mai 2026

L'an deux-mille-vingt-six le mercredi six mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, 3 rue Vincent Renaud, sous la présidence de M. Gwenaël LE BOUILLE, Maire.

Présents : Gwenaël LE BOUILLE (Maire), Stéphanie VALLÉE, Pierre BOHUON, Marie-Claude LE BELLEC, Anthony MALOLEPSZY (Adjoints), Véronique CHASSOT, Roger LE CLECH, Agnès PEGEON, Raymonde LE BOUËDEC, Claude BOUGUENNEC, Cyrille GOUJON, Gwenaël RAULT, Elisabeth BOUSSION, Nicolas RICHARD.

Absente : Sarah LE SQUER (pouvoir donné à Véronique CHASSOT)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.
Le conseil a nommé Anthony MALOLEPSZY secrétaire de séance.

2026-05-09

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

M. Gwénaël RAULT, adjoint chargé des associations, expose les demandes de subventions des associations.

Les tableaux dessous récapitulent les propositions de subventions aux associations pour l'année 2026.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 056-215600214-20260506-20260509-DE

SPORTIVES ET CULTURELLES	Montant de la subvention 2026
CYCLO CLUB	[illegible]
JUDO	493,60 €
AGDB	209,20 €
GSA FOOTBALL	350,00 €
TENNIS DE TABLE	682,80 €
FIBRES ET COULEURS	162,00 €
CONTRETEMPS	270,00 €
TRADITONIC	163,60 €
ACCA	132,40 €
RION EN CHŒUR	162,00 €
PK BREIZH	1 040,40 €
AUTRES	
LA BRANDERIONNAISE	100,00 €
AACB	200,00 €
UNC	200,00 €
GRIBOUILLAGES...	100,00 €
AMICALE DU PERSONNEL	150,00 €
AMIS ECOLE PUBLIQUE	500,00 €
APEL SACRE CŒUR	500,00 €
BMC	100,00 €
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	
SECOURS POPU.	150,00 €
SECOURS CATHOL.	150,00 €
RESTOS DU CŒUR	150,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2026 selon les tableaux ci-dessus :
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.
Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

MAIRIE DE BRANDERION ★ 56 (Morbihan) ★

Le Maire,

Gwenaël LE BOUILLE

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (L.2131-1 du CGCT).